



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2014**

L'An Deux Mil Quatorze et le 30 Juin, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS— Anne-Marie BARRERE -Yves MOITY-Sylvie ANQUETIN-Pierre CANDALOT DIT SECALOT-André ETCHEGOIN -Bernard HALTY-Patou LENDRES - Maurice MARTINEZ-Frédéric PALACIO-Alain PIERRINE-Betty ZAGO .

Absents excusés : Annie ETCHEGOYHEN (procuration à Anne-Marie BARRERE)-Carole IRLIK (procuration à Alain PIERRINE)-Martine SEMPIETRO (procuration à Sylvie ANQUETIN).

Secrétaire de Séance : Anne-Marie BARRÈRE.

ORDRE DU JOUR

1. [2014-33 P.E.D.T. des T.A.P. et convention avec l'amicale Laïque](#)
2. [2014-34 Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire](#)
3. [2014-35 Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire](#)
4. [2014-36 Taxe d'aménagement](#)
5. [2014-37 Ecole/Fournitures scolaires](#)
6. [2014-38 Révision Loyers](#)
7. [2014-39 Utilisation véhicule communal/déchets verts/encombrants](#)
8. [2014-40 Salle de motricité/Avenant marché](#)
9. [2014-41 Lotissement Bioclimatique/Habillage des Coffrets](#)
10. [2014-42 C.C.P.O— Désignation des délégués à la Commission Intercommunales des Impôts Directs](#)
11. [2014-43 Délégations du Conseil Municipal au Maire](#)
12. [2014-44 Régie des jetons de la Salle polyvalente / Dissolution](#)

Questions diverses et Informations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Mai 2014, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune modification : Aucune objection n'étant soulevée le Procès Verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature

1. [2014-33 P.E.D.T. des T.A.P. et convention avec l'amicale Laïque](#)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le feuillet de la mise en place des Rythmes scolaires pour la rentrée de Septembre.

Après concertation avec le centre de Loisirs de l'Amicale Laïque et les autres communes (MOUMOUR, GURMENCON, EYSUS et AGNOS) un accord sur l'organisation des rythmes scolaires a été adopté.

Il convient maintenant que l'amicale laïque propose un dossier d'organisation et une convention sur les règles administratives et financières.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré Le Conseil Municipal :

***DECIDE** de confier l'organisation des Rythmes scolaires au Centre de Loisirs l'Amicale Laïque.

***AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la Convention fixant les modalités administratives et financières.

***DECLARE** que les dépenses et les recettes financières sont prévues au budget 2014.

2. [2014-34 Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire](#)

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de l'ATSEM permanent à temps non complet 28h30 hebdomadaires afin de répondre à la nouvelle réforme des Rythmes Scolaires .

SI LA MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL EST SUPERIEURE A 10% DU TEMPS DE TRAVAIL INITIAL DE L'EMPLOI

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (32 h 45 hebdomadaires) de ATSEM,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

3. 2014-35 Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de des deux agents d'entretien à temps non complet (15.heures30 hebdomadaires) afin de mettre en place la réforme des rythmes scolaires.

SI LA MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL EST INFERIEURE OU EGALE A 10% DU TEMPS DE TRAVAIL INITIAL DE L'EMPLOI :

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de réorganiser suivants les rythmes scolaires et de porter à compter du 01/09/2014 à 15 h 30 (*temps de travail identique*) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de Agent technique.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

4. 2014-36 Taxe d'aménagement

Suite aux nouvelles mesures concernant la taxe d'aménagement adoptées par la Loi des finances initiale 2014, les communes peuvent désormais exonérer de la taxe d'aménagement, en tout ou partie, les locaux à usage artisanal ainsi que les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

***DECIDE** l'exonération totale des abris de jardin de moins de 20m² soumis à déclaration préalable.

***AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs.

5. 2014-37 Ecole/Fournitures scolaires

Annule et remplace la délibération en date du 19 mai 2014 visée le 19 juin 2014.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'annuler la délibération du 19 mai 2014 tant sur les écritures budgétaires que sur la répartition et l'affectation au sein de l'Ecole.

Après consultation auprès de Monsieur Le Percepteur, il convient de garder l'article comptable 6067 (fournitures scolaires) et de vérifier et viser pour accord toutes commandes dans le respect du montant octroyer par la commune.

Il est à rappeler que la somme de 3593.51€ (1000€ Maternelles-1000€ CP,CE1– 1000€ CE2,CM1,CM2 et 593.51€ de pot commun) reste disponible à ce jour. Toutefois en fonction des priorités des professeurs des écoles d'Agnos cette répartition peut être modifier mais pas le montant.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de donner la somme de 3000 € pour l'achat des fournitures scolaires(cahiers- livres— logiciels- papier A4-A3– cartouche d'imprimantes - jeux éducatifs ect...)
- **DECIDE** que la somme de 531.51€ sera affectée dans le pot commun de l'école pour l'année 2014.
- **DECIDE** que cette somme sera revue à chaque Budget communal
- **DECIDE** de faire une situation récapitulative tous les trimestres avec la directrice de l'école et le Maire
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

6. 2014-38 Révision Loyers

Comme chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de revoir suivant l'indice de référence INSEE le tarif des loyers communaux de 1 % au 1er Juillet 2014.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'augmenter les loyers communaux de 1 % à compter du 01/07/2014.

- **FIXE**

le loyer du logement de Mme et M. Patrick PEREZ à 346.83 €.

le loyer du logement de M. Christian DESBATS à 526.36 €.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

7. 2014-39 Utilisation véhicule communal/déchets verts

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu des nombreuses demandes de particuliers pour

l'enlèvement des déchets verts, il convient d'appliquer une tarification.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer à 10€ par voyage pour l'enlèvement des déchets verts avec le camion vers la déchetterie.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

8. 2014-40 Salle de motricité/Avenant marché

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le marché de :

Lot 8 - Peinture : Michel RESTOYBURU

Lot 2 - Macro Lot : CHOUARD

Lot 6 – Electricité : SERRES- ELEC

Avenant n° 1 concernant le lot 6 électricité Serres-élec

Montant du Marché initial 7836.00 TTC

Plus value installation de va et vient et pose de fluos suspendus

Nouveau montant du marché 9 756.00€ TTC

Avenant n° 2 concernant le lot 2 Macro lot Chouard

Montant du Marché initial 78232.98€ TTC

Moins value pour remplacement de la terre battue par une chape ciment

Nouveau montant du marché 70 019.47 € TTC

Avenant n° 3 concernant le Lot 8 Peinture RESTOYBURU

Montant du Marché initial 4 553.46€TTC

Plus value pour pose de linoléum en damier

Nouveau montant du marché 7 145.46€

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

- **VOTE** les avenants ci-dessus
- **ANNEXE** à la présente délibération les avenants
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

9. 2014-41 Lotissement Bioclimatique/Habillage des Coffrets

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Lot n° 4 équipement avait été rendu infructueux.

Il reste à habiller les coffrets EDF, Eau potable, Télécom.

Après consultation de l'architecte chargé du dossier, le devis de l'entreprise NARBEBURU pour un montant de 17 322,77€ TTC est proposé.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTTE** le devis pour l'habillage des coffrets 6 simples et 8 doubles
- **ACCEPTTE** le montant de 17 322,77 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

10. 2014-42 C.C.P.O.—Désignation des délégués à la Commission Intercommunales des Impôts Directs

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner deux personnes pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la C.C.P.O..

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

DESIGNE M. André BERNOS, titulaire et Mme Anne-Marie BARRERE, suppléante.

11. 2014-43 Délégations du Conseil Municipal au Maire

Il est rappelé que Le Maire prépare et exécute les décisions prises par le Conseil Municipal. Il dispose aussi de pouvoirs propres.

Par ailleurs, le Conseil Municipal peut déléguer au maire une partie de ses compétences (c'est à dire s'en dessaisir complètement). Les domaines concernés sont fixés par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le maire peut être chargé en tout ou partie et pour une durée du mandat :

De fixer, **dans les limites déterminées par le conseil municipal**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal ;

De procéder, **dans les limites fixées par le conseil municipal**, à la réalisation des emprunts destinés

au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de la Commune,
Considérant que le Maire rendra compte de l'usage qu'il fait des délégations à chacune des réunions du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de donner au Maire, et pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés ci-dessus, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

12. 2014-44 Régie des jetons de la Salle polyvalente / Dissolution

Suite au courrier de Monsieur Le Percepteur afin de vérifier les régies de la Commune d'AGNOS, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la régie « Jetons—Salle Polyvalente » ne fonctionne plus depuis bien longtemps car la consommation de l'électricité de la Salle Polyvalente est incluse dans les conventions de chaque location.

Il convient de dissoudre la régie « Jetons-Salle Polyvalente » et d'annuler tous les actes administratifs et financiers.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE de dissoudre la régie « Jetons-Salle Polyvalente ».

DECIDE d'annuler tous les actes administratifs et financiers relatifs à la régie « Jetons-Salle Polyvalente ».

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes relatifs à la dissolution de la régie « Jetons-Salle Polyvalente ».

Questions diverses et Informations

*Jonathan SEBAT :

Transféré de Pellegrin à Haut Lévêque. Etat grave. Secours appelés rapidement. Responsabilités seront déterminées par les experts.

Tous nos vœux de rétablissement pour Jonathan et sa famille et pour la famille URBAN très affectée.

*Trois morts sur Baccarau : un blessé grave ici, M. Le Maire a demandé à la Sous-Préfecture quel est le rôle et les attributions des conseillers pour déterminer quelles actions nous pouvons avoir / à la vitesse et à la mise en danger des deux roues.

*Surveiller la hauteur des fleurs : sur les ronds-points, ils ne gênaient pas la visibilité, mais ça reste à surveiller, surveiller également que les arbustes ne débordent pas des haricots.

*Carrière Bugangue : Commissaire enquêteur a dit que nous l'avons inondé d'infos et le rapport aurait du être fait en une fois (rapport Smejszkol).

Malgré ces griefs, conclusions négatives du Commissaire-Enquêteur sur le projet transmis à tous les Conseillers Municipaux.

Le Préfet peut passer outre, auquel cas on ira en Conseil d'Etat et Commission Européenne. On le saura en Septembre / Octobre.

*Plan canicule : Listes de personnes seules, contactées tous les jours par la Mairie en période de canicule. Si pas de nouvelles, on doit faire une visite. A nous de nous organiser.

*Salle polyvalente et foyer :

Un règlement intérieur, un contrat de location et un état des lieux ont été établis et envoyés à tous les Conseillers.

-Basket : demande si avoir le foyer est possible quand il est libre pour le goûter après match des petits ? A voir entre la Commission et le Club.

*Ecrêteur de crues :

Lettre au Préfet piégeage des ragondins.

M. Le Maire donne lecture de la lettre. A.C.C.A. débordée.

*Lecture de la présentation du Conseil des jeunes. Distribution à la rentrée.

*Chemin de Bugangue : Après la patte d'oie, premier virage à gauche dangereux.

- *Courrier aux agriculteurs pour pièces de fougères qui se libèrent.
- *Courrier à CONSTANTIN (défrichage)
- *Demander aux riverains des champs de ne pas jeter les tontes dans les champs voisins.
- *La pelle du Syndicat est là.
- *Pierre fait un compte rendu de l'Assemblée Générale du Basket.

La secrétaire de séance :
A.M. BARRERE

Arrêté le présent Procès Verbal du Conseil Municipal du 19 Mai 2014 à 9 délibérations.

1. [2014-33 P.E.D.T. des T.A.P. et convention avec l'amicale Laïque](#)
2. [2014-34 Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire](#)
3. [2014-35 Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire](#)
4. [2014-36 Taxe d'aménagement](#)
5. [2014-37 Ecole/Fournitures scolaires](#)
6. [2014-38 Révision Loyers](#)
7. [2014-39 Utilisation véhicule communal/déchets verts/encombrants](#)
8. [2014-40 Salle de motricité/Avenant marché](#)
9. [2014-41 Lotissement Bioclimatique/Habillage des Coffrets](#)
10. [2014-42 C.C.P.O—Désignation des délégués à la Commission Intercommunales des Impôts Directs](#)
11. [2014-43 Délégations du Conseil Municipal au Maire](#)
12. [2014-44 Régie des jetons de la Salle polyvalente / Dissolution](#)

Conseil Municipal	Signatures	Observations
BERNOS André		
BARRERE Anne-Marie		
CANDALOT Pierre		
ANQUETIN Sylvie		
ZAGO Betty		
ETCHEGOYHEN Annie		
IRLIK Carole		
MOITY Yves		
HALTY Bernard		
ETCHEGOIN André		
PALACIO Frédéric		
MARTINEZ Maurice		
PIERRINE Alain		
LENDRES Patrick		
SEMPIETRO Martine		